

COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOUT 2020

Présents : CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, PAROL Frédéric, VILLEROY-ATLE Eulalie, CALVET Carole, DUPONT Fabrice, COLSON Christian, MEUNIER Paul, BRICAULT Marie-Noelle, JOURDA Sofiya.







Absents : CALVO Myriam

Secrétaire de séance : CALVET Carole




Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé exceptionnellement à la salle des fêtes en raison des règles sanitaires imposées par le Covid-19.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

-  Décision modificative pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
-  Demande d'amende de police aux Conseillers Départemental pour la sécurisation du parking situé rue des Templiers
-  Subvention aux associations
-  Etude d'opportunité par Roussillon Aménagement
-  Nomination des délégués et suppléants pour l'association Pays Vallée de l'Agly
-  Commande de végétaux à la pépinière départementale

AFFAIRES IMPORTANTES

-  Projet communaux
-  Demande de travail à temps partiel parental de Margaux PARISOT
-  Location du gîte rue Hugues de Paganis

AFFAIRES DIVERSES

-  Point sur le mode de location des gîtes communaux (annuel ou saisonnier)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 : Adopté à l'unanimité.

Décision modificative pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		101,00			
Fonds de péréquation des ressources co				739223		101,00
Fonctionnement dépenses			101,00			101,00
		Solde	0,00			

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT

Demande d'amende de police aux Conseillers Départemental pour la sécurisation du parking situé rue des Templiers

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Mise en sécurité d'un espace qui servira à la fois de parking pour 2 à 3 voitures et d'espace de détente pour les personnes âgées.

Pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité nous prévoyons de renforcer le mur coté route et surtout y mettre une rambarde de sécurité.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 12 030 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 12 030 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de statuer sur les subventions à attribuer aux Associations et Organismes pour l'année 2020.

COMPTE 6574 du BUDGET PRIMITIF 2020. TOTAL : 2 000 €

- Saint Arnac Animation	400 €
- Association A pleines Mains	400 €
- AFP Saint Arnac	250 €
- ASA Saint Arnac	250 €
- Ecole de musique en Fenouillèdes	50 €
- Campagn'Arts	50 €
- Association d'aide à domicile du canton de St Paul de F	300 €
- Piscine de FOSSE	100 €

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu ont été affichés conformément aux articles L2221-7 du CGCT.

Etude d'opportunité par Roussillon Aménagement

Monsieur le Maire Guy CALVET informe que le projet de désamiantage de la friche industrielle située à l'enclos du moulin, la réflexion de la toiture des gîtes Olivier et Vignes et la création d'une halle sur le parking, nous oblige à faire appel à un bureau d'étude.

Pour cela nous avons fait appel à Roussillon Aménagement partenaire du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de cette étude s'élève à 3 500 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver sans réserve la mise en place de cette étude.
- De demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 1 750 €.
- De prendre acte que :
L'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
La durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

Nomination des délégués et suppléants pour l'association Pays Vallée de l'Agly

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du PAYS VALLÉE DE L'AGLY,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Nomination des délégués titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de Bulletins 10

Suffrages exprimés 10

Majorité absolue 6

FRIGOLA Dominique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire.

Nomination des délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de Bulletins 10

Suffrages exprimés 10

Majorité absolue 6

PAROL Frédéric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

Commande de végétaux à la pépinière départementale

Monsieur le Maire Guy CALVET rappelle à l'Assemblée délibérante que le Conseil Général met à la disposition des communes et par l'intermédiaire de sa pépinière départementale la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes pour l'embellissement du village et également pour présenter une image auprès des touristes.

Monsieur le Maire expose les besoins en végétaux et explique où ils pourront être placés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents :

Approuve le choix des arbustes et plantes pour permettre d'agrémenter l'ensemble des espaces publics de la commune de Saint Arnac.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

AFFAIRES IMPORTANTES

- **Projet communaux : Préparation de la réunion public en vue d'énoncer les projets communaux du nouveau Conseil, à savoir :**
 - La rénovation énergétique des gîtes Olivier et Vignes
 - Embellissement du Parking avec création d'une Hall
 - Désamiantage du Moulin
 - Création d'un WC public
 - Rénovation du Lavoir
 - Changement de la plaque de la Fontaine
 - Boîte à idées
 - Parking rue des Templiers
 - Fresque sur le mur de l'atelier
 - Éclairage de la buvette
 - Signalétique du village
 - Fleurissement du village
 - Remplacement de poteaux électrique dans le village
- **Demande de travail à temps partiel de Madame PARISOT Margaux : Madame PARISOT demande un congé parental partiel pour s'occuper de ses enfants, celui-ci est accepté. Madame PARISOT Margaux travaillera pour la durée d'un an à 21 heures hebdomadaire.**
- **Location du gîte situé rue Hugues de Paganis : Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 500 € par mois.**

AFFAIRES DIVERSES

- **Point sur le mode de location des gîtes communaux (saisonnier ou annuel) : Le temps du congé parental de Madame PARISOT, les gîtes seront mis en location annuel.**
Vote : Pour : 8 Contre : 2
Adopté à la majorité.

Fin de la séance à 00h30.

A Saint-Arnac, le 28 Août 2020

Le Maire
Guy CALVET

